

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014012

Signataire : CF/BB

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) - Action de sensibilisation aux toxicomanies - Exercice 2014.

EXPOSE :

Depuis des années, la Commune d'Aubervilliers, à travers l'activité de sa Direction de la Santé Publique, mène des actions de promotion de la santé auprès des jeunes, notamment auprès des élèves des classes de 4^{ème} de la ville. Ce projet, qui s'adresse aussi aux adolescents fréquentant la structure Mosaïque, est un programme de prévention, d'éducation à la santé et d'information soucieux de mieux avertir sur les dangers liés aux conduites addictives.

La méthodologie employée est celle d'une sensibilisation aux motivations, aux modes de consommation et aux risques de dépendance. Les questions d'ordre juridique relatives à l'usage des drogues et des psychotropes et la connaissance des produits (tabac, alcool, cannabis, médicaments) et de leurs dangers font également partie de ce projet éducatif.

L'écoute des élèves, la distribution de documents informatifs, la projection de clips suivis de débats, les discussions avec les élèves sur la thématique « *Quand on vous parle de drogues et de toxicomanies, à quoi cela vous fait penser ?* » sont autant de méthodes de prévention et d'éducation à la santé au sein des établissements scolaires.

Le recours au travail en partenariat avec d'autres professionnels est un outil majeur pour mener à bien cette action qui s'entend dans la durée, puisque les collégiens sont suivis dans ce projet tout au long de leur année scolaire.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) peut attribuer à la Commune d'Aubervilliers, au titre de 2014 et dans le cadre du CUCS, une subvention de 5.000 €.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 5.000 € et à signer la convention correspondante.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 49

DU 06 NOVEMBRE 2014

Présents : 32

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leila, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leila
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014012

Signataire : CF/BB

OBJET :Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) - Action de sensibilisation aux toxicomanies - Exercice 2014.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, à travers un projet de sensibilisation aux questions de toxicomanies, une démarche de promotion de la santé et d'éducation à la santé en direction des adolescents et notamment auprès des collégiens des classes de 4^{ème} de la ville,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire en 2014 cette action de prévention contre les conduites à risques,

Considérant le projet de convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour la poursuite de ce projet en 2014,

Considérant que l'ACSE peut attribuer à la commune d'Aubervilliers, au titre du CUCS et de l'année 2014 un soutien financier à hauteur de 5.000 €,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), pour l'exercice 2014 et au titre du CUCS, une subvention d'un montant de 5.000 € pour l'action de sensibilisation aux toxicomanies.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

imputation budgétaire : 502-74718-12.



L'adjoint délégué
Jean-Jacques KARMAN



Reçu en préfecture le : 07/11/2014
Publié le : 07/11/2014
Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Jean-Jacques KARMAN

